

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 16 AVRIL 2011.

L'an deux mille onze, le seize du mois d'avril à quatorze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M Michel BRUNET, Maire.

PRÉSENTS : MM BRUNET Michel, SALLIÈRE Robert, OLIVIER Pascal, MOREAU Alexandre, BARBONI Vincent, MATHIEU Thierry

ABSENTS EXCUSES : De CHALENDAR Marguerite, HAMELIN Céline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SALLIÈRE Robert.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2010
- Comptes de gestion 2010
- Budgets primitifs 2011
- Personnel communal
- Travaux
- Questions diverses.

Ouverture de la séance : 14 heures

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 19 février dernier. Celui-ci n'amène aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16 novembre 2007 créant un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Anthony VESCO né le 07 avril 1979 à Rives (38) adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011.

Monsieur Anthony VESCO est classé au 5^{ème} échelon, Indice Brut 310 Indice Majoré 300 avec une ancienneté de 11 mois.

Monsieur Anthony VESCO est soumis au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de porter la rémunération, à compter du 1^{er} avril 2011, de Madame Marie Christine MOLLARET, adjoint administratif, à l'indice Brut 334 Majoré 317 égale à 17,5/35^{ème}.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il va procéder au recrutement d'un agent technique de 2^{ème} classe saisonnier conformément à la délibération du 23 mai 2009.
 Cet agent technique sera recruté pour 6 mois à compter du 16 mai. La rémunération sera basée sur l'indice brut 297 – indice majoré 295.

TRAVAUX

- Forêt :

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2011.

La nature des travaux est la suivante : dégagement, dépressage de semis naturels sur la parcelle 2.

Le montant estimatif des travaux est de 10 235,50 € HT.

M. le Maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ Dépenses subventionnables : 10 235,50€

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 3 071,00 €

* Montant total des subventions : 3 071,00 €

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 7 164,50 € HT (autofinancement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté,
- charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention
- atteste que la commune relève du régime de TVA suivant : régime forfaitaire agricole.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Présentation des comptes par Monsieur le Maire puis celui-ci se retire pour le vote des comptes. M. Thierry Matthieu préside la séance.

BUDGET COMMUNAL		
Section d'exploitation	Recettes	262 352,32 €
	Dépenses	169 531,70 €
	Excédent 2010	92 820,62 €
	Excédent 2009	228 402,90 €
	Résultat 2010	321 223,52 €
Section d'investissement	Recettes	32 738,55 €
	Dépenses	138 106,24 €
	Déficit 2010	-105 367,69 €
	Déficit 2009	-22 560,21 €
	Résultat 2010	- 127 927,90 €
Solde 2010		193 295,90 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'une partie de l'excédent d'exploitation du budget communal de 321 223,52 €, soit 127 927,90 € soit affectée pour couvrir le déficit de la section d'investissement et que le solde de 193 295,90 € soit reporté sur le budget 2011.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
Section d'exploitation	Recettes	52 315,40 €
	Dépenses	16 598,98 €
	Excédent 2010	35 716,42 €
	Excédent 2009	24 482,68 €
	Résultat 2010	60 199,10 €
Section d'investissement	Recettes	77 030,93 €
	Dépenses	39 432,14 €
	Excédent 2010	37 598,79 €
	Déficit 2009	- 74 411,32 €
	Résultat 2010	- 36 812,53 €
Solde 2010		23 386,57 €

Le conseil municipal décide qu'une partie de l'excédent d'exploitation du budget eau et assainissement de 60 199,10€, soit 36 812,53€ soit affectée pour couvrir le déficit de la section d'investissement et que le solde de 23 386,57 € soit reporté sur le budget 2011.

Le compte administratif communal ainsi que le compte administratif eau et assainissement 2010 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2010

T. MATHIEU présente au conseil municipal les comptes de gestion du Percepteur. Ces comptes sont identiques en tout point aux comptes administratifs présentés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2010 (budget communal et eau et assainissement).

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le budget primitif 2011 est présenté par Monsieur le Maire et s'équilibre comme suit :

Pour le budget communal :

- en section d'exploitation à 607 338,42 €
- en section d'investissement à 634 334,86 €

Pour le budget eau et assainissement :

- en section d'exploitation à 32 386,57 €
- en section d'investissement à 60 732,53 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les taux d'imposition qui suivent, indiquant que les changements par rapport à l'année précédente sont la conséquence de la réforme fiscale et qu'ils n'apportent pas de recettes supplémentaires à la Commune

- Taxe d'habitation : 16,69 %
- Foncier bâti : 14,91 %
- Foncier non bâti : 137,70 %
- Contribution foncière des entreprises : 14,88 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité chaque taux.

Les budgets primitifs 2011 sont approuvés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de la mise en conformité de différents branchements au hameau de Carlon.

Le Maire expose la difficulté à faire respecter la règle de priorité au niveau du « Stop » du carrefour de la route de la Ville et de la route départementale 80. Il expose qu'il serait opportun de réduire la vitesse sur la route départementale, et propose qu'un essai soit fait en implantant un « Céder le passage » dans ce carrefour sur la route départementale dans le sens Albiez Montrond Villargondran.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Suite à la demande de l'intéressée, le Conseil Municipal décide de couper le chauffage central à l'appartement de Madame Boucheron et de l'exonérer des inhérentes.

La séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire de séance
Robert SALLIERE

Vu pour affichage le 26 avril 2011

Le Maire
Michel BRUNET



Les membres du conseil municipal